

SNUDI FORCE OUVRIERE 95

Syndicat National des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles

Union Départementale Force Ouvrière 38 Rue d'Eragny

95310 Saint-Ouen l'Aumône

Tél: 01 30 32 83 85 / 06 81 12 76 30 ou <u>snudi.95@free.fr</u>

Fax: 01 34 22 03 18
Site: <u>www.snudifo95.com</u>

REUNION D'INFOS SYNDICALES

Mardi 12 mars 2019 MIDI à ARGENTEUIL

Elementaire Anatole France 5 mail Stendhal

<u>ordre du jour</u> : Loi Blanquer "école de la confiance", réforme de la Fonction publique, mobilisations, grève du 19 mars...

Vous pourrez poser toutes vos questions, déposer vos dossiers, vous syndiquer si ce n'est pas déjà fait...

Les réunions sont ouvertes à tous les enseignants du primaire (syndiqués ou non).

POUR DEDUIRE LES 2H DES 108H ANNUALISEES

Les 2h de réunions peuvent être déduites des animations ou conférences pédagogiques et des concertations.

POUR DEDUIRE LES 2 HEURES, IL FAUT PREVENIR PAR ECRIT VOTRE IEN

Modèle de courrier
M./Mme l'IEN,
J'ai l'honneur de vous informer que, je participerai (ou j'ai participé) à la Réunion d'Information Syndicale (RIS) organisée par le SNUDI-FO 95, le
Conformément au droit syndical (arrêté d'application du 29 août 2014 et décret 82-447 modifié), ce temps peut être déduit des 108 heures annualisées obligatoires (concertations, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 (modifié par le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017).
Je ne participerai donc pas (je n'ai pas participé) àdu
Veuillez recevoir, M. l'inspecteur/Mme l'Inspectrice, l'expression de mes salutations respectueuses. SIGNATURE

A l'issue de chaque réunion d'information syndicale, le SNUDI-FO remet une attestation de présence aux participants.